



Mixité(s) sociale(s) :

Une mixité résidentielle et scolaire est-elle possible ?

Synthèse de la journée régionale - 9 mars 2023

Sommaire

Table des matières

I-	Introduction	3
II-	Mixité(s) sociale(s) dans nos quartiers : de quoi parle-t-on ? De qui parle-t-on ?	5
III-	Renforcer la mixité sociale dans les quartiers en mobilisant les politiques d’habitat : quelles avancées en région ? Quels défis ?	10
IV-	Renforcer la mixité sociale à l’école, du diagnostic à l’expérimentation : partage d’expériences.....	17
V-	Mixité sociale et urbaine, mixité scolaire : réalités en enjeux en Hauts-de-France.....	23
VI-	Renouvellement urbain, mixités et dynamiques territoriales : penser les établissements scolaires dans leur territoire	30
VII-	Conclusion	39

Rédaction : Ubiquis, IREV

Date de publication : 30 mars 2023



I- Introduction



Antoine SILLANI

**Conseiller régional délégué à la
« jeunesse et à la vie associative »,
Président de l'IREV**

« Nous devons casser ces codes ensemble : il est possible d'habiter en QPV et de réussir dans la vie ! Nous devons donner les outils nécessaires à ces jeunes pour réussir. »

L'IREV constitue un outil de coopération au service de la politique de la ville et de l'amélioration de la qualité de vie dans les « Quartiers Politique de la Ville » (QPV). Ce rôle est conforté une gouvernance plurielle associant notamment l'Etat, la Région et des intercommunalités pilotes de la politique de la ville, élus et techniciens, dans le processus décisionnaire qui définit chaque année les chantiers du centre de ressources.

Nous entamons une période importante pour la politique de la ville : une révision des contrats de ville et l'émergence d'une nouvelle géographie prioritaire sont en effet attendus par toutes et tous.

Cette journée régionale vient confirmer la place centrale qu'occupent les enjeux de mixité sociale et scolaire dans cette nouvelle contractualisation. La politique de la ville doit tendre vers cette mixité, pour supprimer les foyers de pauvreté sur l'ensemble du territoire national. La région Hauts-de-France est particulièrement impactée par la géographie prioritaire avec près de 200 QPV. Ces chiffres montrent la persistance des inégalités socio-spatiales. C'est pour cette raison que la Région entend confirmer son rôle de partenaire incontournable de cette politique publique. Ainsi, cette politique volontariste et ambitieuse s'incarne au travers des 240 M€ dédiés au NPNRU et 7,5 M€ par an dédiés aux actions « politique de la ville ». Ces crédits spécifiques viennent en appui des contrats de ville. A titre d'exemple, l'opération « Nos Quartiers d'été » permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'activités pendant les vacances scolaires.

La Région est en train de préparer un nouveau cadre de la politique régionale qui sera proposé en octobre. Il fait actuellement l'objet d'une concertation auprès des élus. L'idée est d'en ouvrir les champs thématiques afin d'inclure le développement durable et la 3^{ème}

révolution industrielle qui sont incontournables pour les quartiers.

Un focus sera également proposé sur les politiques en faveur de la jeunesse. En effet, l'AFEV a mené une enquête auprès des lycéens¹ du Valenciennois et du Quercitain, concernant le choix d'orientation des jeunes en fonction du logement. On y relève un ancrage territorial fort (70% des enquêtés seraient prêts à étudier dans une autre ville, mais un sur 2 préféreraient toutefois rester à proximité de chez leurs parents), et des choix plus contraints qu'à l'échelle nationale (47% des répondants envisagent de quitter le domicile parental après le bac, contre 66% d'étudiants ayant effectivement décohabité pour leur poursuite d'études au niveau national). Cela s'explique à la fois par le coût du logement et des freins qui peuvent exister

comme la conviction qu'on ne peut pas sortir de ces quartiers.

Ces phénomènes constituent un enjeu de taille pour la politique de la ville. Elle doit en effet porter des leviers afin de permettre la réussite éducative des jeunes issus de quartiers prioritaires. Il s'agira donc de renforcer les moyens dédiés à l'orientation des jeunes, aux associations qui accompagnent leur insertion, afin, tous ensemble de casser ces codes et représentations. De ce point de vue, les Cités éducatives et les partenariats qu'elles tissent montrent leur efficacité. Les expertises, retours d'expériences et échanges proposés au cours de cette journée régionale nourriront les travaux de rénovation des contrats de ville pour soutenir tous ensemble la réussite des jeunes et des habitants QPV des Hauts-de-France.



¹ AFEV, Trajectoires reflex, *Enquête AFEV Valenciennes*, janv. 2023, 22 p.

II- Mixité(s) sociale(s) dans nos quartiers : de quoi parle-t-on ? De qui parle-t-on ?

Thomas KIRSZBAUM, Chercheur associé au Ceraps, enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye/Université Paris Saclay, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université de Lille et Université Rennes 2

On constate sur le sujet de la mixité sociale un décalage extrêmement important entre les propos tenus par les chercheurs et par les politiques. Les vertus de la mixité dans l’habitat sont tenues pour une évidence par une grande majorité de responsables publics, alors que les chercheurs les questionnent. Cela ne signifie pas qu’il faille renoncer à l’ambition de promouvoir la mixité, mais que si cet objectif a des fondements scientifiques réels s’agissant de la mixité à l’école, ils sont beaucoup plus incertains pour la mixité dans le logement.



Définir la mixité sociale ?

La mixité n'est pas un concept scientifique, mais une valeur ou un principe normatif. En effet, il ne s'agit pas d'une notion objectivable du point de vue des sciences sociales. Toute tentative de définition se heurte à la subjectivité et à l'arbitraire. Un territoire peut être très mixte du point de vue des revenus et homogène sur le plan générationnel ou ethnique. Par ailleurs, un quartier peut être extrêmement mixte, avec des microphénomènes de ségrégation.

Il n'existe pas de définition positive de la mixité : elle se définit en opposition à un certain nombre de phénomènes (ségrégation, spécialisation, communautarisme, concentration...). Quelle est donc la nature de ce problème que nous cherchons à combattre ?

La mixité est devenue un mot d'ordre transnational, mais la manière d'identifier la raison d'être de dispositifs en faveur de la mixité est spécifique à la France, avec une approche très politique de cette question. Ainsi la promotion de la mixité vise à prévenir le risque politique de fragmentation de la société en communautés qui ne communiqueraient plus les unes avec les autres, voire ne se soumettraient plus aux lois de la République. A *contrario* les pays anglo-saxons ont une approche économique et sociale de la mixité qui peut contribuer à la promotion sociale des groupes les plus défavorisés dans la société

A l'origine, le concept de mixité sociale en France désignait plutôt une problématique ethno- raciale. Cette mixité serait devenue évanescence dans certains quartiers, du fait du remplacement des populations « blanches » par des familles d'immigrés dans les logements HLM. Il s'agit d'ailleurs davantage de mixité raciale que de mixité ethnique, celle-ci existant de fait dans ces quartiers.

La mixité sociale dans les politiques d'habitat

Le terme de mixité apparaît au début des années 90 à travers deux lois majeures : la loi Besson sur le droit au logement (1990) et la loi d'orientation pour la ville (1991), qui avait été présentée comme une loi anti-ghetto. La volonté de quantifier la mixité à travers une politique de quotas transparait à travers ces deux textes (cette logique de quota avait été abandonnée au début des années 80, et se retrouve à travers une stratégie de dispersion des populations). La loi d'orientation pour la ville instaure un quota de logements sociaux obligatoire dans chaque commune, tandis que la loi Besson instaure un quota de population de « ménages défavorisés ».

Lors des débats sur ces lois, les parlementaires n'ont parlé que de l'immigration. Cette logique a été abandonnée, mais n'a resurgi qu'à travers la loi égalité citoyenneté adoptée en 2017, qui définit le public cible par un critère de revenu. La « règle du premier quartile » prévoit que 25 % des attributions en dehors des QPV doivent bénéficier aux ménages concernés et que la part d'attribution à ces ménages en QPV est limitée à 50 %.

Les limites de la mixité sociale

La stratégie de promotion de mixité dans l'habitat est extrêmement sélective, puisque limitée aux QPV. Tous les travaux montrent que les tendances à l'homogénéisation sociale sont plus fortes dans les communes riches que dans les communes pauvres. Or, lorsque ces communes aisées acceptent de produire des logements sociaux, elles font jouer un principe de « préférence communale », qui limite la mixité du peuplement à sa portion congrue. En revanche, en QPV, on recherche la mixité de la population à travers les opérations de renouvellement urbain et les attributions des logements sociaux.

Cette mixité à sens unique a suscité les critiques des chercheurs du fait des risques discriminatoires inhérents à l'application de critères d'attribution au nom des équilibres de population et des risques de discrimination indirecte en réduisant l'offre de logements de grande taille et bon marché.

Par ailleurs, la concentration de ménages populaires dans les mêmes quartiers n'a pas uniquement des inconvénients : elle justifie la présence accrue d'un certain type de services, les habitants trouvent un certain nombre de ressources en termes de solidarité et d'entraide, cette concentration constitue un levier de mobilisation collective autour d'intérêts communs. Ces quartiers jouent une fonction d'accueil résidentiel à l'échelle des agglomérations, voire une fonction de promotion sociale.

Se pose également la question de la cohabitation entre les habitants de ces quartiers et les nouveaux arrivants : l'arrivée de nouveaux habitants se traduit par la création de sous-secteurs « rénovés », qui fonctionnent comme des isolants, coupés du reste du quartier. On constate plus souvent l'émergence de pratiques d'évitement et de repli sur soi des différentes catégories de population que d'échanges harmonieux et féconds. Un article de Jean-Claude Chamboredon paru dans les années 70, intitulé « *Proximité spatiale et distance sociale* », montrait déjà que mélanger cadres et ouvriers dans les mêmes quartiers favorisait les conflits et la distanciation.

Ce constat est assez problématique au regard d'un des grands présupposés des politiques de mixité, l'effet d'entraînement des pauvres par les riches, sans qu'il existe beaucoup de preuves empiriques. Les certitudes sur les effets négatifs des situations de concentration de la pauvreté ne sont pas davantage légion, hormis dans la littérature américaine sur le sujet. D'après cette dernière, dans les ghettos américains, l'isolement spatial des adultes les priverait des réseaux sociaux pour accéder à des opportunités d'emploi, engendrerait une culture de la pauvreté et des formes de

reproduction inter générationnelle de la pauvreté.

La mesure de ces effets de quartier se heurte à de nombreux effets méthodologiques : il existe peu de travaux parvenant à mettre en évidence l'influence du quartier toutes choses égales par ailleurs, au vu de l'importance des variables individuelles. L'environnement institutionnel des quartiers constitue également une variable de taille (notamment la qualité des services collectifs, dont l'école).

L'efficacité de la mixité scolaire

L'enjeu de la mixité ne se réduit pas à la seule question du logement. Les effets négatifs de l'absence de mixité et les effets positifs de la mixité à l'école sont largement validés par la recherche. Ce type de situation conduit à des déficits d'apprentissage des élèves issus de milieux défavorisés (concentration dans les mêmes établissements et les mêmes classes), accentués par différents facteurs (quartiers peu mixtes, fortes disparités entre les établissements ou les classes, proportion importante d'enseignants peu expérimentés). Les établissements qu'on appelle désormais "collèges ghettos" sont marqués par la perte de confiance en l'institution scolaire, les tensions, les incivilités...

A l'inverse, un nombre conséquent de travaux démontre scientifiquement les avantages de la mixité sociale à l'école, presque systématiquement associée à davantage de réussite des élèves. La mixité sociale modifie le rapport des élèves à l'école, influence positivement le climat, etc...

En outre, le coût de la mixité est marginal pour les bons élèves, alors que ses avantages sont très significatifs pour les élèves issus de milieux défavorisés. Dans les pays dans lesquels la ségrégation scolaire est peu importante, les compétences scolaires sont les plus élevées. A contrario, la France est le pays occidental dans lequel l'origine sociale pèse le plus lourdement sur la réussite des élèves.

Les obstacles à la mixité scolaire

Le volontarisme pour promouvoir la mixité à l'école en France n'a jamais été très manifeste. Le principal instrument pour promouvoir la mixité à l'école est la carte scolaire, qui est à l'origine un instrument de gestion (des équipements et des effectifs). Dans certains cas, la carte scolaire peut reproduire, voire amplifier la mixité du secteur d'habitat. Elle peut également faire obstacle à la mixité si son tracé reproduit fidèlement le peuplement de quartiers très ségrégués sur le plan social.

La recherche est unanime quant au fait que la ségrégation scolaire est plus marquée que la ségrégation urbaine, surtout à partir de l'entrée au collège. Le secteur privé n'étant pas soumis à la carte scolaire, il constitue un outil de la stratégie d'évitement des familles, qui constitue l'un des principaux vecteurs du renforcement de la ségrégation à l'école. Les travaux montrent que les parents craignent la cohabitation de leurs enfants avec ceux des familles d'origine populaire et/ou immigrées. Ces familles sont beaucoup moins tolérantes eu égard à la mixité à l'école qu'à la mixité dans leur quartier.

Pour autant, il ne faudrait pas faire porter tout le poids de la ségrégation sur les familles : l'institution joue son rôle. Les établissements se font concurrence à travers l'offre d'options rares et la constitution de groupes de niveaux. Ceci n'est pas sans incidence sur la conduite d'une éventuelle politique de déségrégation à l'école.

L'évolution de la doctrine de l'Education nationale en matière de mixité

Ces préoccupations sont relativement récentes au sein de l'Education nationale. D'ailleurs, l'absence de mixité à l'école n'a pas toujours été considérée comme un problème. Le chercheur Choukri Ben Ayed a montré que la prise en compte de l'enjeu de la ségrégation

à l'école est intervenue très tardivement en France, à la fin des années 90. La loi Peillon de 2013 pour la refonte de l'école de la République fait apparaître pour la première fois l'objectif de mixité sociale dans un texte législatif.

Des actions très volontaristes ont été menées sous l'impulsion de Najat Vallaud-Belkacem, avec des expérimentations dans une vingtaine de départements. Ces dernières n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance pendant cinq ans, mais l'actuel ministre de l'Education, Pap Ndiaye, a mis au cœur de son propos l'enjeu de la mixité. Parmi les leviers évoqués figurent la sectorisation, les secteurs d'excellence en collège défavorisé, les collèges en binôme... Il n'a pas émis l'idée de renforcer la mixité résidentielle en faveur de la mixité à l'école.

La prise en compte de la mixité scolaire dans l'aménagement urbain

De ce point de vue, quelque chose aurait pu être tenté à travers la politique de rénovation urbaine initiée en 2003. Le bilan du premier programme de l'ANRU (PNRU) est décevant, avec un faible impact sur la diversification des quartiers et de fait, sur la mixité sociale à l'école. Au total, 40 % des projets dits « ANRU 1 » n'avaient prévu aucune intervention concernant l'école, et le cas échéant, en grande majorité, ces dernières concernaient l'école primaire, et l'angle du bâti, reflétant la prégnance d'une culture de l'aménagement des praticiens de la rénovation urbaine. Le travail a été difficile avec les acteurs de l'Education nationale.

Dans presque aucun de ces projets « ANRU 1 », la question de la mixité sociale à l'école n'a été posée. Ces opérations se sont inscrites dans un objectif de renforcement de la mixité résidentielle. Ceci est problématique au regard des travaux en sciences sociales qui mettent en exergue l'importance de la mixité à l'école sur la mixité de l'habitat.

Les promoteurs du Nouveau Programme de renouvellement urbain (NPNRU) en ont, semble-t-il, tiré les leçons : le cahier « Ecole et renouvellement urbain » abolit cette hiérarchisation entre mixité résidentielle et

scolaire, présentés comme des enjeux d'égale importance et interdépendants. Le programme des Cités éducatives cherche également à articuler amélioration de l'offre éducative et attractivité résidentielle des quartiers.



III- Renforcer la mixité sociale dans les quartiers en mobilisant les politiques d'habitat : quelles avancées en région ? Quels défis ?

Table ronde avec :

- Francis RATHIER, Sociologue – Bureau d'Études et de Recherche Sociologiques, ERU
- Fanny LAINE DANIEL, Sociologue-urbaniste – Cf.Géo, ERU
- Thibault VAZUT, Chef de projet Relogement, Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
- Pamela PRUVOST, Responsable Pôle Innovations et Politiques Sociales – Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France
- Youssef CHOUAF, Directeur stratégie peuplement, attractivité territoriale et NPNRU, Lille Métropole Habitat

L'IREV a proposé en 2022, en partenariat avec l'École du renouvellement urbain et l'Union régionale habitat, un cycle de qualification sur « le rééquilibrage de l'occupation sociale ». Quels sont les enseignements de cette démarche de qualification et d'échanges de pratiques ? Quelles avancées et perspectives dans les territoires ?



Les leviers pour agir sur la mixité sociale

L'enjeu de la mixité sociale n'est pas du tout le même d'un quartier et d'un territoire à l'autre.

[Le cycle de qualification proposé par l'IREV](#) en 2022 sur le rééquilibrage de l'occupation sociale avait pour objectif de réunir des acteurs d'horizons divers : service habitat des collectivités territoriales, bailleurs et services de l'Etat. L'enjeu était que chacun puisse saisir les réalités avec lesquelles les uns et autres doivent composer.

Pour rappel, l'enjeu de mixité sociale est ici abordé en lien avec les projets de renouvellement urbain². Ces derniers ne constituent pas simplement des moyens d'agir sur l'offre via les démolitions et reconstructions, mais aussi sur **les attributions de logement sociaux et l'accompagnement des ménages**.

La mixité sociale était déjà l'un des enjeux fondamentaux du premier programme de l'ANRU (2004-2020). Malgré l'ampleur inédite de ce programme³, les résultats ont été plutôt mitigés en matière d'évolution de l'occupation sociale des quartiers. Les QPV ont été redéfinis selon le critère unique des revenus. Ce qui montre la persistance des inégalités socio-spatiales.

Depuis, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) (2014-2030) s'arrime à la réforme des attributions engagée depuis la loi ALUR de 2014.

² Le rééquilibrage territorial de l'occupation sociale et la mixité sociale sont des objectifs incontournables de la rénovation urbaine, qui traversent les programmes (PNRU et NPNRU) de l'ANRU. Ils cherchent à enrayer les processus conduisant à la concentration spatiale de ménages à faibles ressources.

³ 160 000 logements sociaux démolis, 12 milliards d'euros de travaux financés par l'ANRU et 50 milliards d'euros d'investissements générés. Source [site de l'ANRU](#).

Les projets de renouvellement urbain amènent les acteurs à définir des stratégies de peuplement des quartiers. Ces stratégies reposent sur le « levier des attributions ». En effet, les logements attribués aux ménages relogés doivent prioritairement être envisagés en dehors des QPV.

De même que la reconstruction des logements sociaux démolis doit être effectuée en dehors des quartiers prioritaires. Seuls des logements privés ou en accession sociale peuvent être bâtis sur les QPV.

Ces nouveaux leviers, plus contraignants, s'imposent au NPNRU et c'est dans ce contexte que naviguent les professionnels en charge de ces procédures. Au-delà du cadre complexe imposé par cette réforme des attributions, ils composent également avec d'autres réalités : droit au logement, publics prioritaires et réservataires. Les marchés locaux de l'habitat ont également un impact. En effet, dans certains cas l'offre mobilisable en logement sociaux est quasi inexistante en dehors des QPV.

Autant d'éléments et de réalités avec lesquelles les professionnels composent au quotidien.

Comment cette question a-t-elle émergé dans les territoires ? Comment qualifier les enjeux et ambitions ?

La C.A de Maubeuge Val de Sambre est devenue délégataire des aides à la pierre⁴ en 2011. Dès lors, elle dispose des outils pour

⁴ La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État, par son article 61, de déléguer aux EPCI et aux départements la gestion des aides à la pierre. La délégation des aides à la pierre donne les outils pour développer l'offre de logements (publics ou privés). Elle engage juridiquement l'État déléguant et la collectivité délégataire pour six années renouvelables dans le cadre d'une « convention de délégation de compétence », conclue sur la base d'un programme local de l'habitat (PLH) exécutoire.

travailler sur l'offre et imposer les critères de l'Etat (30 % de logements en PLAI⁵ dans chaque opération proposée en offre nouvelle).

Conformément aux lois ALUR et égalité citoyenneté, la conférence intercommunale du logement (CIL) est mise en place par le territoire. Celle-ci permet une analyse qualitative chaque année du peuplement du parc social, qui permet d'adapter les programmations de logement social.

Avec cinq quartiers NPNRU⁶, le relogement des ménages issus des opérations nécessite un suivi important. L'offre de logement du territoire, notamment les typologies de logement, doit correspondre aux besoins et situations financières de ces derniers.

Comment le bailleur social Lille Métropole Habitat travaille-t-il pour rééquilibrer l'occupation de son parc ?

Le bailleur social LMH dispose d'un parc de 35 000 logements sur la métropole lilloise, dont 67 % sont situés en QPV. Le marché de l'habitat, contrairement à la C.A de Maubeuge Val de Sambre, est tendu.

Youssef CHOUAF (LMH)

« Le rééquilibrage s'inscrit comme une nécessité pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie des locataires. »

La création d'un service « stratégie peuplement, attractivité territoriale et NPNRU » au sein du bailleur social montre l'ambition de se saisir de ces sujets d'équilibre du parc. En effet, sur ce sujet complexe de la

mixité sociale, le parc de logements sociaux de LMH est jugé moins attractif que celui des autres bailleurs. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Un patrimoine vieillissant (avec 9 000 logements en étiquettes F ou G) ;
- Un déséquilibre d'occupation (avec 67 % de ses logements situés en QPV, contre 39 % du parc global de logements de la MEL) ;
- Une concentration des grandes typologies, des loyers bas (PLAI), beaucoup moins chers que ses homologues.

Le rééquilibrage s'inscrit comme une nécessité pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie des locataires. Il s'opère à travers la production d'une offre neuve, la modification des règles d'attribution, l'amélioration de la qualité résidentielle du parc existant (organisation de proximité et services) et l'utilisation du NPNRU⁷ pour corriger les anomalies d'occupation.

L'investissement est également important sur le volet réhabilitation afin de restaurer une certaine mixité dans son parc via des opérations de résidentialisation.

Comment l'URH accompagne les bailleurs et collectivités dans la définition d'objectifs de mixité sociale ?

La question des équilibres de peuplement est fondamentale et ancienne pour les bailleurs.

L'Union Régionale pour l'Habitat (URH) s'est saisie très tôt de la question de la stratégie d'attribution, notamment en mettant en place

⁵ Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

⁶ A ce jour, 70 % des relogements ont été réalisés pour les 5 QPV que comprend la C.A de Maubeuge Val de Sambre.

⁷ LMH est massivement engagé dans le NPNRU avec un investissement de 318 M€, avec plus de 80 opérations contractualisées, 1 526 démolitions, 1469 reconstitutions et 2 500 rénovations. La phase 2 est en cours de négociation, avec 730 relogements et 716 démolitions.

une démarche visant à définir la notion de mixité sociale à l'échelle locale et ayant souci d'éviter toute notion discriminatoire.

Depuis la loi ALUR, l'URH fait en sorte que les EPCI mènent une politique d'attribution des logements et réfléchissent au peuplement des résidences. Elle propose une méthodologie de diagnostic aux bailleurs et collectivités, pour objectiver l'occupation du parc à l'échelle de l'EPCI et des résidences. Cette méthode s'appuie sur un dialogue avec les territoires, en essayant de définir la notion de mixité sociale, à travers un classement du patrimoine selon une notion de « vivre ensemble » des résidences (voir encadré).

Quels sont les outils que les territoires peuvent mobiliser pour faire évoluer l'occupation sociale des quartiers ?

L'exercice de qualification des enjeux et de définition d'une stratégie de rééquilibrage s'avère complexe. Il faut connaître, mais aussi comprendre, pour se fixer une ambition adaptée et réaliste.

En outre, la stratégie de diversification sociale nécessite une réflexion à l'échelle de l'agglomération pour définir les conditions d'une politique de mixité conciliable avec le droit au logement. Ces stratégies doivent être définies dans le cadre de politiques intercommunales.

.....

Fanny LAINE DANIEL (Cf. Géo)

« Travailler sur la mixité et le rééquilibrage du parc social impose la réalisation préalable d'un diagnostic partagé permettant d'objectiver la situation de départ et les problèmes propres à chaque quartier, ce qui nécessite de traiter les données statistiques et de mobiliser les acteurs de terrain. »

.....

La mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social a été imposée⁸. Celui-ci permet de classer les demandes et sert d'outil d'aide à la décision pour les acteurs des CALEOL⁹. Les acteurs de terrain rappellent que cette cotation est compliquée à mettre en œuvre. Elle repose en effet sur la mise en place d'une grille d'analyse, un travail conséquent avec les bailleurs et les communes.

.....

Thibaut VAZUT (C.A Maubeuge Val de Sambre)

« Le fait de travailler sur le relogement NPNRU de manière très individualisée, plus proche des besoins des ménages, participe fortement à la réalisation de nos objectifs en matière d'attribution ».

.....

Dans le cadre du NPNRU, un travail de qualification des résidences a également été entrepris. Un certain nombre de résidences fragiles, « classées « rouge » » ont été identifiées y compris en dehors des QPV. Afin de ne pas fragiliser le peuplement de ces résidences, les bailleurs et collectivités évitent

⁸ Le système de cotation constitue une aide à la décision tant pour la désignation des candidatures examinées en commission d'attribution que pour l'attribution des logements sociaux. Il consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement social, en fonction de critères objectifs et d'éléments de pondération établis préalablement, portant sur la situation du ménage rapporté à un logement donné ou à une catégorie de logement, ou à l'ancienneté de la demande. (Pour plus d'info consulter [le site de l'ANIL](#)).

⁹ La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite Elan est venue transformer la CAL en CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements). Cette réorganisation vise à renforcer la mise en œuvre du droit au logement, l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers notamment par l'examen, tous les trois ans, par la commission d'attribution des logements, de la situation des locataires du parc social dans les zones tendues.

de procéder à des relogements issus du NPNRU.

Il convient de rappeler que la mixité s'effectue aussi sur la base des souhaits et choix des ménages, ce qui nécessite de leur faire visiter le parc et les secteurs d'habitation.

Les outils et logiques d'une stratégie de peuplement

Francis RATHIER (BERS)

« Il est important de disposer d'une photographie dynamique des habitants, travaillée en interne. »

Avant de construire sa stratégie de peuplement, LMH a lancé un important travail sur les données. Ce travail partait du constat de l'inexactitude de certaines informations. La mise à jour des données a permis d'une part, d'alimenter les outils développés par l'URH, par la MEL ou l'Etat et d'autre part, d'objectiver la diversité résidentielle au sein du parc du bailleur.

Youssef CHOUAF (LMH)

« La question des données à jour est centrale dans la construction d'une stratégie de peuplement fiabilisée. »

Les étapes du travail mené par LMH :

- Recueil et mise à jour des données auprès des locataires du parc par l'intermédiaire d'enquêtes ;
- Analyse des dynamiques de peuplement ;
- Croisement des données collectées avec les travaux de qualification du patrimoine afin de répondre aux questionnements suivants : celui-ci correspond-il aux besoins en matière de typologie, de niveau de loyer ? Ces données permettent d'alimenter le

plan stratégique de patrimoine du bailleur ;

- Définition d'une **stratégie de peuplement à la résidence**.

Sur ce dernier point, le bailleur rappelle que la stratégie de peuplement ne se base pas uniquement sur les quartiles de revenus. D'autres indicateurs de gestion (suroccupation, taux de vacance) et des aspects qualitatifs construits à partir de la connaissance du territoire par les agences sont amenés la réflexion.

LMH rappelle également que plusieurs évolutions des manières de travailler ont facilité la redéfinition des stratégies de peuplement et objectifs d'attributions :

- Le renforcement **du reporting et du fonctionnement transversal** entre services. Ce reporting implique chez LMH une mise en lien étroite des différents services afin qu'ils contribuent au diagnostic et à la définition de la stratégie en fonction des informations dont ils disposent ;
- **Le renforcement de l'accompagnement social** : des conseillères sociales ont été intégrées aux agences ;
- La mise en place de **l'outil CITEO**. Il a vocation à donner envie aux locataires concernés par le relogement d'habiter dans d'autres quartiers ;
- La création d'un **outil de mutualisation d'ingénierie dédié à l'ANRU**. Il s'agit d'un Groupement d'intérêt Economique (GIE) qui regroupe Vilogia et Opale Habitat. Il intervient sur le relogement, la sécurisation des logements après départ des locataires et l'ingénierie financière ;
- **Le renforcement de l'inter-bailleurs et la mise en place d'une bourse au logement**. Celle-ci a été développée afin que les bailleurs non-démolisseurs puissent y déposer des logements pour opérer les

relogements sur des villes voisines et sur le bassin de vie.

Francis RATHIER (BERS)

« Au-delà de l'enjeu de la définition de la mixité, il convient de trouver des leviers pour améliorer la situation en prenant en compte les dynamiques internes aux résidences, en améliorant la gestion et l'accompagnement, en offrant de nouveaux services, en valorisant les atouts du quartier et en trouvant parfois des modes dérogatoires (attribution d'un logement avec une pièce supplémentaire) de manière à mobiliser l'offre d'une part et assouplir les attentes des ménages d'autre part. »

Quelles sont les feuilles de routes fixées par les acteurs et les perspectives ?

La C.A de Maubeuge Val de Sambre a fixé trois axes de travail :

- Concernant la cotation de la demande et la qualification de l'offre, le constat est celui d'un besoin de communication, d'appropriation des dispositifs de l'Etat par les élus et acteurs locaux. L'EPCI envisage l'organisation d'une journée d'échanges sur ce thème ;
- Le maintien et l'accentuation de la dynamique inter bailleurs ;
- L'évaluation continue des dispositifs.

Thibaut VAZUT (C.A Maubeuge Val de Sambre)

« Le relogement nécessite que chacun se mobilise pour répondre aux situations diverses des ménages. »

Côté bailleurs, et notamment LMH, les aspects stratégiques liés au fonctionnement des opérations « ANRU » implique d'importants

besoins de communication. Le bailleur envisage donc **la mise en place d'une revue de projet interne**. Celle-ci aura pour objectif de mettre en perspectives le calendrier opérationnel et stratégique, les enjeux de la stratégie d'attribution, un diagnostic complet de l'occupation du parc (avec les dysfonctionnements) et de lancer une réflexion interne sur les outils facilitants.

En ce qui concerne la qualification du parc, l'URH rappelle qu'elle s'est engagée dans une mise à jour. Il faut également tenir compte d'éléments de contexte, notamment le fait que la rotation du parc social ne fait que diminuer au cours de ces dernières années, ce qui peut malmener les actions de rééquilibrage sur certains territoires.

De plus, il est mentionné que le contexte est difficile, avec la multiplicité des lois en matière d'attribution de logement et des indicateurs à suivre extrêmement complexes. Le nouvel arsenal législatif ainsi défini engage un changement de logique.

Paméla PRUVOST (URH)

« Nous sommes passés d'une logique de réponse à une demande des ménages à la recherche du profil idéal de locataire pour chaque logement. »

D'autres écueils sont également amenés au débat. La prise en compte des critères se heurte à la complexité de disposer de données de qualité, car les informations des systèmes, sur lesquelles se basent les politiques d'attribution, ne sont pas toujours exactes (60 % des intéressés remplissent eux-mêmes leurs demandes de logement social, avec un risque d'erreur). De plus, il est important d'avoir conscience du contexte dans lequel les bailleurs et collectivités territoriales évoluent. A savoir que le nombre d'acteurs est important, que les positions de chacun sont différentes, avec le souci de ne pas discriminer les bénéficiaires des logements.

D'où la nécessité de définir une méthode de base, comprise et appropriée par tous, qui

permette de réfléchir à la notion de vivre ensemble.

Zoom sur l'expérimentation de l'Union régionale Habitat Hauts-de-France et les équilibres de peuplement

L'URH a engagé depuis 2014 une démarche inter-bailleurs de qualification de l'offre et de gestion de la mixité sociale. Sa préoccupation est de prendre part à l'expérimentation sur la cotation de la demande et aux réflexions sur la mixité sociale, en aidant à prioriser les demandes lors des attributions, tout en garantissant l'équité des chances dans l'accès au logement. Il s'agissait également de concilier l'accueil des demandeurs prioritaires avec le rééquilibrage territorial de l'occupation sociale.

Méthodologie :

- 1^{ère} phase qui repose sur des indicateurs statistiques : la cotation s'appuie sur une qualification de l'offre existante. Celle-ci permet de mettre au jour un indicateur de fragilité. Il s'agit d'une note de « bien vivre ensemble ». Classement des résidences (entre 1-4). La famille de patrimoine est analysée (6 familles), de même que le pourcentage de PLAI, la part des bénéficiaires de l'APL, le taux d'impayés de plus de trois mois et le taux de rotation à l'échelle de la résidence ;
- 2^{ème} phase aspect qualitatif : Les communes et les représentants des locataires et chargé de gestion clientèle sont ensuite amenés à confronter les données. 2^{ème} phase : définition d'un peuplement de référence ;
- 3^{ème} phase : définition du peuplement de référence : les résidences qui ont un « bien vivre ensemble » excellent ou satisfaisant font office de « peuplement de référence ». Les segments d'occupations sociales, sans critères discriminants, sont analysés (ménages dont les ressources excèdent 80% des plafonds PLUS, retraités, actifs en couple, actifs isolés, inactifs en couple, inactifs isolés).

⇒ **Ce peuplement de référence constitue la « jauge » à atteindre pour chaque résidence via les attributions.**

1. Définir la notion de « mixité » selon le bien vivre ensemble
2. Déterminer des objectifs d'attribution (à la résidence, au quartier...)
3. Caractériser, hiérarchiser, orienter la demande locative (cotation)

Dresser un diagnostic :

- Par EPCI
- Classement en 6 familles de patrimoine
- Définition de l'occupation de la résidence en 6 segments, sans critères discriminants

Classement en 6 types de patrimoine

- 1) Collectif hors QPV
- 2) Individuel hors QPV
- 3) Collectif en QPV
- 4) Individuel en QPV
- 5) Patrimoine spécifique (béguinage, étudiants, ...)
- 6) Secteur rural (définition INSEE : communes sans zone de bâti continu de 2000 hab. et celles dont moins de la moitié de la population est dans une zone de bâti continu)

Recueil de données dans une **approche statistique** de la fragilité du parc social

Recueil de données liées aux indicateurs de fragilité des résidences

- 1) Nombre de bénéficiaires de l'APL
- 2) Nombre de ménages dont les ressources n'excèdent pas les plafonds de ressources PLAI
- 3) Taux d'impayés de plus de trois mois
- 4) Taux de rotation

Affectation d'une **note de qualité du bien vivre ensemble** sur base des données statistiques pondérées :

- ✓ des avis de proximité des bailleurs (coordination URH)
- ✓ des avis de proximité des communes (coordination EPCI)

Affectation d'une note de qualité du « bien vivre ensemble » par les équipes de proximité (bailleurs, communes)

1. Qualité de bien vivre ensemble **excellente**
2. Qualité de bien vivre ensemble **satisfaisante**
3. Qualité de bien vivre ensemble à **conforter**
4. Qualité de bien vivre ensemble à **travailler**

7 EPCI engagés dans la démarche « URH », représentant près de 50% du parc social régional :

- La Métropole Européenne de Lille
- La CA de Valenciennes Métropole
- La CA de la Porte du Hainaut
- La CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane
- La CA de Lens-Liévin
- La CU d'Arras
- La CA de la Baie de Somme

Pour aller plus loin : voir [le site internet de l'URH Hauts-de-France](#)



IV- Renforcer la mixité sociale à l'école, du diagnostic à l'expérimentation : partage d'expériences

Table ronde avec

- Stéphanie GUILMIN, Chargée de mission Politique de la ville – Métropole Européenne de Lille
- Célia GROZ, Chargé de mission – Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille
- Audrey CHAMBOREDON, Doctorante en sociologie – Centre de recherche sur les inégalités sociales, Sciences Po Paris
- Isabelle BERTOLINO, Doctorante UMR Education, travail, Savoirs – Université Toulouse Jean Jaurès, Conseil Départemental de Haute-Garonne

Comment définir des stratégies locales de mixité sociale qui impactent l'attractivité des établissements scolaires et leur composition sociale ?



En 2019, la Métropole Européenne de Lille s'est engagée, avec l'appui du cabinet FORS, dans une étude sur la mixité sociale et scolaire, en complément des travaux de l'Agence d'Urbanisme sur les questions de ségrégation sociale et résidentielle.

Quels ont été les signaux à l'origine de ce chantier ?

En janvier 2018, l'agence d'urbanisme de la métropole lilloise (ADULM) a publié un rapport intitulé [« Education dans les quartiers en politique de la ville »](#) qui mettait en exergue le renforcement de la ségrégation scolaire et sociale dans les collèges en QPV. Sur cette base, l'ADULM a identifié 9 collèges particulièrement concernés, qui ont fait l'objet d'une étude approfondie par le cabinet FORS.

Pour mémoire, les 26 quartiers concernés par la politique de la ville, disséminés dans 21 communes, accueillent 31 % des habitants de la métropole. Les compétences de la MEL recouvrent l'habitat et peuplement (avec une recherche de rééquilibrage), l'aménagement NPNRU (retour d'attractivité des quartiers, via la qualité des espaces publics, l'accessibilité et les services) et la politique de la ville (partagée avec les communes), avec un volet « cohésion sociale ».

Le taux d'élèves défavorisés dans les collèges de l'éducation prioritaire s'établit à 67 % (contre 37 % en moyenne pour la MEL), avec un taux de réussite au brevet inférieur de 14 points d'écart et une part de collégiens en retard d'un an à l'entrée en 6^{ème} de 16 %, contre 8 % pour l'ensemble.

Parmi les éléments de contexte, il est à rappeler la part très importante du secteur privé, notamment sur le versant nord-est (sur Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, 45 % des élèves de CM2 s'orientent vers le collège privé).

Quels territoires ont été ciblés et avec quelle méthode ?

Le choix a été fait de cibler les collèges les plus en difficulté, en partenariat avec les différents territoires, avec la volonté d'être représentatif du territoire (deux collèges situés dans de « petits » QPV, Loos et Wattignies, 3 à Lille et le reste à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos).

Pendant un an, cette étude a conduit à l'audition des acteurs, l'organisation d'ateliers territoriaux avec les parents d'élèves et les acteurs locaux, des restitutions par territoire, puis auprès des acteurs institutionnels en février 2020. Ces travaux ont été interrompus par la crise sanitaire et viennent juste d'être repris.

Que ressort-il des diagnostics territoriaux ?

Cette étude met en exergue le poids de la mixité résidentielle et le fait que la population scolaire ne reflète pas la mixité sociale de leur zone de recrutement du fait de leur faible attractivité.

.....

Stéphanie GUILMIN (MEL)

« Nous constatons des phénomènes d'évitement *via* le privé et des dérogations, motivés par des représentations liées à la sécurité, l'état de l'établissement et des abords, la volonté de faire sortir l'enfant du quartier et de favoriser sa réussite. »

.....

Cette étude a permis de regrouper tous les acteurs du territoire et d'échanger sur cette thématique. Depuis lors, les acteurs ont changé, ainsi que le paysage institutionnel (avec la mise en œuvre des Cités éducatives). Parmi les 9 collèges étudiés, 7 sont dorénavant couverts par une Cité éducative, sachant que la MEL ne fait pas partie de la gouvernance de ce dispositif.

Quels sont les compléments apportés par l'Agence d'urbanisme en matière d'étude des questions de ségrégation sociale et scolaire ?

Une étude regroupe l'analyse de 133 communes de la MEL, avec un focus sur les 26 QPV.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de travaux sur les questions de vivre ensemble et de mixité sociale. Ce concept est principalement mis en avant dans les politiques de logement, alors que les effets positifs restent encore à démontrer, tandis que divers travaux ont démontré les effets bénéfiques de la mixité sociale à l'école (en termes de réussite scolaire et de cohésion sociale).

Ce travail poursuit trois objectifs :

- Mesurer le degré de mixité sociale au sein des établissements,
- Comprendre le lien entre ségrégation sociale et réussite scolaire,
- Apporter un éclairage sur les dispositifs en place pour compenser les difficultés de l'absence de mixité sociale.

Deux indicateurs ont été utilisés par l'agence d'urbanisme :

- La PCS (nomenclature INSEE des professions et CSP) des représentants locaux, recueillie à partir du collège ;
- L'IPS (Indice de Position Sociale), disponible dès l'école élémentaire.

Quels sont les premiers enseignements de l'étude de l'ADULM ?

La répartition des collégiens selon leur milieu social est très variable selon les établissements. La part des élèves issus de milieux sociaux défavorisés est

particulièrement importante en QPV. Ceci s'explique par la ségrégation urbaine assez marquée du territoire. Celle-ci est favorisée par deux phénomènes :

- La sectorisation et la carte scolaire ;
- Les pratiques d'évitement des familles (recours à l'enseignement privé et demandes de dérogation).

Célia GROZ (ADULM)

« Dans le cadre des demandes de dérogation, les collèges en éducation prioritaire sont plus fréquemment évités, notamment en QPV. »

Le phénomène d'évitement est d'autant plus prégnant sur la métropole lilloise. En effet, l'ADULM relève que 43 % des collégiens sont scolarisés dans le privé sur le territoire du SCOT en 2021. Parmi ces 43 %, la part d'élèves de milieu favorisé et très favorisé est prépondérante.

Le regard de la recherche académique sur les inégalités socio-spatiales dans l'éducation ?

Audrey Chamboredon réalise une thèse portant sur « les choix résidentiels et inégalités éducatives ». Pour mener ce travail, elle procède à une comparaison de plusieurs métropoles françaises parmi lesquelles Lille et Toulouse.

Elle rappelle en premier lieu que les choix parentaux en matière de scolarisation constituent un sujet déjà étudié par la recherche académique. Néanmoins, les travaux portent essentiellement sur la métropole parisienne, dont la configuration est très spécifique. Or, il existe des variations régionales assez importantes.

En France, la situation est celle d'un marché scolaire régulé. Le choix de l'école n'est pas complètement libre, avec à la marge des

possibilités de choisir un autre établissement (dérogation ou enseignement privé).

Audrey CHAMBOREDON, doctorante en sociologie

« Dans la métropole de Lille, on pourrait presque parler d'un « quasi-marché » scolaire. Presque la moitié des élèves du secondaire sont scolarisés dans le privé, qui n'est pas sectorisé. »

Sur la métropole lilloise l'offre privée est accessible sur l'ensemble du territoire. Contrairement à Toulouse, où elle est localisée dans l'hyper centre. A Lille, les parents peuvent très largement opter pour des écoles privées tendanciellement moins sélectives.

La métropole lilloise montre ainsi une plus grande ségrégation urbaine et de fortes ségrégations scolaires. En effet, elle est la métropole dans laquelle l'enseignement privé est le plus répandu (contre 18 % à Toulouse).

Audrey Chamboredon, souligne que cela engendre une forte hiérarchisation de l'offre scolaire publique et privée. En effet, les établissements entrent en compétition et proposent des offres différentes. Les établissements publics ont aussi tendance à entrer dans cette compétition par l'intermédiaire des options (musique, langue...). De cette manière, l'offre inégale et pousse les familles à opérer un choix.

Cette situation existe à Lille et à Paris, elle a peu été étudiée dans les autres métropoles.

Le comportement des parents face à cette offre

Les travaux d'Audrey Chamboredon portent sur le comportement des acteurs et des parents en réaction à un contexte scolaire et des politiques particuliers. Pour mettre au jour

des tendances et illustrer les hypothèses de recherche, elle mène des entretiens auprès d'eux.

Néanmoins, à l'issue des premiers échanges, elle conclut qu'à Lille, il serait difficile de se passer de la négociation avec le secteur privé pour assurer la mixité. Contrairement à Toulouse, qui a utilisé la reconfiguration de la carte scolaire, ce qui ne pourrait pas fonctionner à Lille.

Les liens entre ségrégation scolaire et réussite scolaire ?

⇒ Sur le volet quantitatif

L'ADULM rappelle que selon ses études sur la métropole lilloise, les collèges les plus ségrégués présentent des indicateurs de réussite scolaire nettement moins favorables, notamment en QPV. Cela se traduit par des taux de retard élevés à l'entrée en 6^{ème}, des taux de réussite au brevet décalés, et une part plus importante d'orientation en filière professionnelle à l'issue de la 3^{ème}.

⇒ Sur le volet qualitatif

L'agence a missionné des étudiants en sociologie pour mettre au débat les résultats présentés dans le diagnostic et recueillir les témoignages des équipes éducatives. L'ensemble de ces travaux sera présenté aux acteurs du territoire dans les prochaines semaines.

L'arrimage de ces travaux au futur contrat de ville

Le Ministère de l'Éducation nationale a réaffirmé la nécessité de travailler sur la mise en œuvre effective de la mixité sociale et scolaire ¹⁰. Pour la MEL, ce sujet fera nécessairement l'objet d'une discussion dans le cadre de la réécriture du contrat de ville métropolitain.

¹⁰ Partant du [constat](#) que « la France est un des pays de l'OCDE où la ségrégation scolaire est la

plus forte » le ministre de l'éducation fait de mixité scolaire une de ses priorités.

Stéphanie GUILMIN (MEL)

« Nous sommes dans l'essence de la politique de la ville : l'école, et encore davantage le collège, constituent un facteur de choix d'installation des familles dans un quartier. »

L'arrimage des travaux autour de la mixité sociale et de la politique de la ville sur la MEL s'appuie sur **la création d'un observatoire de la mixité** en lien avec l'ADULM. Il s'agit de poursuivre au long cours les travaux d'observation sur la mixité sociale et scolaire à l'échelle de la MEL, en lien avec l'agence d'urbanisme.

L'évaluation du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de Haute-Garonne

Isabelle Bertolino réalise une thèse en sciences de l'éducation pour le Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

A ce titre, elle effectue l'évaluation du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de Haute-Garonne pour le Département à travers une démarche participative qui implique une soixantaine d'acteurs dans différents groupes de travail.

Le contexte de cette recherche tient à la politique mise en œuvre par le Département depuis 2017 au travers de son **plan d'amélioration de la mixité sociale**. Ce travail est mené en partenariat avec le DSDEN Haute-Garonne, suite à un travail d'enquête et de diagnostic préalable. Il était ressorti du diagnostic préalable que sur le QPV du Mirail, la situation des deux collèges était à ce point dégradée qu'il fallait envisager leur fermeture (80 % d'enfants défavorisés, faibles performances scolaires).

Une « re-sectorisation » à l'échelle de la métropole a été opérée, avec une situation très contrastée des collèges publics (faible représentation des classes sociales intermédiaires). Cette re-sectorisation s'est opérée en trois phases depuis 2017 :

- La fermeture progressive du collège Badiou et le transfert des élèves vers des collèges très favorisés du centre et de la métropole ;
- La fermeture du collège Bellefontaine et le transfert des élèves vers des collèges très favorisés du centre et de la métropole ;
- La reconstruction de deux nouveaux collèges à l'intersection des quartiers du Mirail, de Saint-Simon et de Tournefeuille, plus favorisés, pour assurer une mixité sociale et culturelle.

A l'heure actuelle, une partie des écoliers des établissements démolis du Mirail continuent d'aller dans leur nouveau collège d'affectation. De même qu'en parallèle, les écoliers des autres établissements s'orientent vers les deux nouveaux collèges reconstruits.

Ce dispositif a nécessité d'importantes mesures d'accompagnement :

- La mise en place de transports / ramassage scolaires dédiés ;
- La création de classes à 25 en 6^{ème} dans les établissements cibles, un accompagnement pour favoriser un bon climat scolaire ;
- La réalisation d'enquêtes et de concertation avec le public, débats, ateliers... ;
- Une coordination au niveau du quartier du Mirail à travers les associations relais des collèges.

Des résultats sont d'ores et déjà observés sur l'amélioration des pourcentages d'obtention du brevet en sortie de collège (à hauteur de 10 points) et globalement une nette amélioration des résultats scolaires (notes obtenues).

Isabelle BERTOLINO, doctorante en sciences de l'éducation

« Les acteurs associatifs se réjouissent de l'engagement des familles et de l'évolution de leurs préoccupations qui passent des dysfonctionnements des collèges à la réussite de l'enfant. »

Ce dispositif a obligé les acteurs (métropole, ville, région) à être très innovants pour trouver des solutions. En ce qui concerne les suites des parcours, les élèves du quartier ont été autorisés à rejoindre les lycées rattachés à leurs nouveaux collèges. Cela a été le choix de 4 élèves sur 5, traduisant un changement de comportement en termes de mobilité et de sentiment de légitimité.

L'impact de ces mesures pour les élèves des collèges hors QPV

L'effet positif constaté concerne l'ensemble des élèves. En termes de performance scolaire, la DSDEN ne constate aucune baisse du résultat scolaire des élèves les plus favorisés.

Des observations ont été menées dans trois établissements : cette diversité sociale, à un âge où cet apprentissage est très important, confère aux élèves **une agilité sociale**. Cette diversité tend à améliorer les compétences psychosociales des enfants (d'après les observations, les entretiens individuels et en groupe).

Audrey Chamboredon rappelle qu'un « relatif consensus » règne dans la littérature scientifique s'agissant de l'absence d'effet négatif d'une plus grande mixité pour les élèves issues des classes sociales les plus aisées.

En ce qui concerne le risque de « fuite » vers le privé de cette re-sectorisation pour les familles des enfants résidant hors QPV, dans le cas de Toulouse ce constat n'a pas été fait.

Isabelle BERTOLINO, doctorante en sciences de l'éducation

« Globalement, nous n'avons pas constaté de fuite majeure des familles des collèges d'affectation des enfants du Mirail. »

Néanmoins, l'acculturation s'est faite de manière progressive. Et au départ, des résistances très fortes ont été constatées. Celles-ci ont perduré pendant les deux premières années de l'expérimentation. Ces résistances se sont exprimées des deux côtés (des parents et enfants issus des QPV et de ceux résidants hors QPV).

Isabelle BERTOLINO, doctorante en sciences de l'éducation

« Beaucoup de parents sont plutôt dans l'expectative : le travail d'accompagnement est très important pour donner le maximum de garanties aux familles. »

Le principe de la codécision entre les familles, les institutions scolaires et sociales a guidé le projet, ce qui est propre à limiter les effets d'évitement. De même que l'entente avec la DSDEN a permis de limiter l'ouverture de nouvelles divisions pour le secteur privé. La phase de concertation a été décisive et continue de l'être, car elle permet aux familles de se saisir des enjeux collectivement.

Hors des temps scolaires, comment mener une politique éducative qui favorise le brassage social et comment les familles sont-elles associées ?

Dans l'exemple de Toulouse, le soutien du tissu associatif a été primordial pour opérer ce brassage. Celui-ci était très dense et très

impliqué au sein du QPV du Mirail, ce qui a largement favorisé la réussite de ce projet.

En parallèle, les périmètres d'intervention des politiques de réussite éducative ont dû être entièrement revus.

Au total, 1 200 élèves concernés sont sortis de l'éducation prioritaire (sur un total de 6000 collégiens). Or, dès qu'on sort des dispositifs réglementaires, il ne faut pas négliger le fait que ces enfants sont susceptibles de rencontrer des difficultés spécifiques.

Eviter le risque de reproduire les ségrégations au sein des établissements

La communauté éducative fait part d'un risque de reproduction de la ségrégation au sein des établissements par le jeu des options. En effet, il ne faut pas croire que la mixité est acquise *de facto* par le regroupement d'élèves au sein des mêmes établissements. Il faut créer les conditions de rencontres et de brassage autour de projets communs.

Ce qui interroge sur le rôle des enseignants et l'accompagnement des chefs d'établissement pour éviter le risque de « recomposition » des faits de ségrégation au sein des établissements.

Il existe plusieurs manières d'agir face à ce risque. Dans le cas de Toulouse, les solutions appliquées ont été les suivantes :

- L'adoption d'un *vade-mecum* proposé aux établissements en 2016 qui fait référence aux objectifs fondamentaux de tendre vers une mixité sociale et scolaire ;
- Deux comités de suivi se réunissent de manière biannuelle en présence des acteurs de la mixité, y compris les principaux des établissements. Cela permet de rappeler ce principe et de parler de la manière dont les équipes pédagogiques s'approprient les enjeux au quotidien ;
- La mise en place par l'Education Nationale d'une journée d'études du réseau « mixité » ;
- Au sein des deux établissements considérés comme « prestigieux », les élèves prenant des options valorisées ont été répartis (et non concentrés) au sein des classes.

Isabelle Bertolino rappelle qu'il est fondamental que les principaux des établissements s'approprient les objectifs de mixité et l'intègrent à leurs projets d'établissements afin de créer les conditions de ce brassage et du « vivre ensemble ».



V- Mixité sociale et urbaine, mixité scolaire : réalités en enjeux en Hauts-de-France

Table ronde avec

- Valérie CABUIL, Recteur de la région académique Hauts-de-France
- Sylvie CHARRIERE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Hauts-de-France
- Hugo BOTTON, Doctorant en sociologie à l'Université CY Cergy Paris

Avec 199 Quartiers prioritaires de la politique de la ville, la région Hauts-de-France est la région la plus concernée par le phénomène de concentration urbaine de pauvreté (hors Ile-de-France). La diffusion des indices de positionnement social des établissements scolaires montre combien ce phénomène peut impacter la composition sociale des établissements scolaires et par là, potentiellement, les résultats scolaires ou l'orientation. Quelles orientations en région pour contrer les effets de ces phénomènes ?



Les retours d'expériences locaux précédents ont permis de constater que si nous souhaitons avancer sur ce champ de la mixité scolaire et résidentielle, nous devons questionner nos politiques d'habitat et d'éducation, d'autant que la région Hauts-de-France est particulièrement concernée par la politique de la ville et les phénomènes de ségrégation scolaire et urbaine.

Les politiques habitat et peuplement : des leviers essentiels, une mobilisation politique à renforcer

Témoignant de l'engagement du préfet de région sur ce sujet, Sylvie CHARRIERE a été missionnée pour réaliser un travail auprès des bailleurs sociaux. Les indicateurs tenus mensuellement par les services de l'Etat permettent de déterminer le pourcentage d'habitants issus du 1^{er} quartile¹¹ et d'étudier leur positionnement dans les logements, notamment les attributions en dehors des QPV, le taux de construction de logements sociaux, etc... Sur ce point, comme ailleurs en France, les objectifs ne sont pas encore atteints en Hauts-de-France. Par ailleurs, la CUS (Convention d'Utilité Sociale) signée par les bailleurs sociaux leur permet de s'engager sur des indicateurs de mixité sociale dans leurs unités de peuplement, en contrepartie de certains avantages comme l'exonération de taxe foncière. Le préfet se montre très ambitieux pour relever l'enjeu de lutte contre la pauvreté. Lorsque les communes sont carencées en logements sociaux, il a la possibilité de reprendre aux maires leurs prérogatives d'attribution des permis de construire.

Toutefois, on peut toujours forcer et imposer la mixité sociale, mais si elle n'est pas choisie par la population, nous déplorerons toujours un phénomène de fuite. Malgré les outils à

disposition des acteurs pour favoriser le vivre ensemble, il convient de travailler sur l'acceptabilité du concept par toutes les populations. Du point de vue de l'éducation, les fameuses classes bilangues, par exemple, ont permis de conserver des publics favorisés au sein d'établissements défavorisés, mais on peut douter qu'il s'agisse d'une véritable acceptation de la différence de l'autre et de la mixité.

Enfin, Sylvie Charrière souligne le poids des acteurs politiques qui reste très important dans les commissions d'attributions de logements sociaux (CALEOL) : s'ils exercent un veto pour attribuer un logement sur leur territoire à un ménage en grande précarité, le bailleur social n'a guère de poids. La mixité sociale est un véritable enjeu politique, et doit donc faire l'objet d'une volonté des élus.

La mixité dans le champ résidentiel est ainsi une tendance de fond dont la mise en place se fait sur le temps long, même si l'arsenal législatif s'est densifié de manière à répartir l'offre de logements et les populations de manière plus équitable.

Une ségrégation scolaire marquée qui implique de réfléchir à l'implantation des établissements et aux frontières de la carte scolaire

Hugo BOTTON est l'auteur de deux études dont les résultats sont parus récemment à la faveur de la diffusion des IPS (Indices de Position Sociale). Ces études ont été réalisées à l'échelle nationale, une sélection d'éléments concernant la région des Hauts-de-France est donc présentée.

¹¹ Les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus : le premier quartile

(noté généralement Q1) est le revenu au-dessous duquel se situent 25 % des ménages. Source : INSEE.

- **Le collège d'à côté**

Une première étude, réalisée avec Youssef Souidi¹², est basée sur l'exploitation des IPS. La région compte 245 collèges catégorisés comme ayant une composition sociale très défavorisée sur un total de 700, soit 40 % (contre 25 % à l'échelle nationale). On constate donc une sur représentation des collèges défavorisés.

Ils ont donc étudié dans quelle mesure ces collèges étaient à proximité d'autres établissements susceptibles d'avoir une composition sociale différente. C'est le cas de 66 d'entre eux (situés à moins de 15 min à pied). Parmi ceux-ci, 21 collèges sont proches d'un collège socialement favorisé (dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'établissements privés).

- **les frontières de la carte scolaire**

Une approche différente a été adoptée dans le cadre de la seconde étude¹³, complémentaire de la première. En effets, les moyens d'action et politiques diffèrent s'il s'agit d'établissements publics ou privés. Hugo Botton s'est donc intéressé aux différences entre les collèges publics pour voir quel rôle pouvait jouer la carte scolaire sur les profils sociaux variés sur des établissements proches l'un de l'autre.

En France, le taux de pauvreté moyen s'établit à 14 %, mais 10 % des secteurs scolaires affichent un taux de pauvreté supérieur à 25 %, ce qui n'est guère étonnant. Cependant, la majorité des communes dans lesquelles sont localisés ces établissements sont marquées par des fragilités sociales (Roubaix, la banlieue francilienne).

Cette étude permet d'identifier des configurations de secteurs scolaires à proximité l'un de l'autre avec des compositions sociales totalement différentes : par exemple, à Soissons, sur deux secteurs scolaires

contigus, l'un présente un taux de pauvreté de 40 % et l'autre de 11 %. Le premier secteur recouvre les deux QPV, le second couvre plutôt un secteur rural / péri-urbain. A Saint-Quentin, par exemple, deux secteurs présentent un taux de pauvreté particulièrement élevé et se calquent également sur des QPV. Ces secteurs sont souvent très denses, avec de l'habitat collectif. A Mons-en-Barœul, les deux secteurs scolaires sont de taille similaire, avec un taux de pauvreté de 28 % pour l'un et 9 % pour l'autre.

Ces travaux donnent matière à réfléchir sur la définition de la carte scolaire, le recrutement des publics scolaires ainsi que le poids important du secteur privé.

les évolutions depuis la loi d'orientation et de programmation en matière de mixité scolaire

Rappelant que l'Education nationale poursuit l'objectif de faire réussir tous les élèves, en luttant contre tous les déterminismes, Valérie CABUIL réaffirme la nécessité de mettre en œuvre un arsenal de réponses.

En termes d'indicateurs, le taux d'orientation des collégiens vers les lycées généraux et professionnels peut révéler certains déterminismes lorsque les élèves sont orientés vers l'un ou l'autre type de lycée, sans porter le moindre jugement. L'Indice de Position Sociale peut également être utilisé. Dans l'Académie de Lille, l'IPS moyen s'élève à 91,7 dans les collèges publics (10 points de moins qu'au national), 103,5 pour les lycées généraux et technologiques, et 85,1 pour les lycées professionnels. Les IPS du privé sont en moyenne supérieurs de 20 points.

Dès lors, soit l'objectif est de favoriser la réussite des élèves dont l'IPS est faible, soit

¹² [Le collège d'à côté](#), La vie des idées, 15 nov. 2022

¹³ [L'école, la carte et les territoires](#), La vie des idées, 7 février 2022

nous considérons que l'IPS moyen est un facteur déterminant de la réussite scolaire (ce qui est le cas notamment en lecture mais aussi dans l'orientation) et nous tentons d'obtenir une forme de mixité sociale. En la matière, l'Education nationale est très dépendante de ses partenaires, les villes, départements et régions, pour déterminer la sectorisation des établissements publics.

Actionner les différents leviers à disposition

Lorsque deux établissements publics sont proches l'un de l'autre et présentent un IPS très différencié, il est possible de jouer sur la **sectorisation**. Ceci induit toutefois un risque politique (réputation, inquiétude des parents). L'idéal serait de rebattre les cartes de la sectorisation, avec la limite que constitue la persistance de faibles IPS dans de nombreux territoires et la prégnance du privé. Le privé constitue souvent un choix d'évitement de certains établissements publics toutefois cela relève du libre choix des familles. Jouer sur la sectorisation nécessite donc d'associer le privé sous contrat à la réflexion.

Il est également possible de **fusionner plusieurs établissements**, ce qui nécessite de dégager des budgets et d'embarquer l'écosystème dans ce projet, afin de **susciter l'attractivité des établissements** (classes bilangues, section internationale, CHAMS dans les établissements REP ou REP+). Valérie CABUIL invite cependant à la prudence : obtenir un brassage n'est pas si facile que ça et tous les modes d'action doivent être mobilisés.

De surcroît, comme le rappelle Sylvie CHARRIERE, le fait que la région Hauts-de-France soit l'une des régions les plus pauvres de France se traduit au niveau des villes : la moitié des 50 villes les plus pauvres de France est située dans la région Hauts de France. Ainsi, dans des villes comme Denain, il n'est pas évident qu'un travail sur la carte scolaire puisse reconstituer de la mixité, faute de suffisamment de public favorisé pour ce faire. L'ambition de discrimination positive est donc

fondamentale pour ces territoires. Sur ce point, le programme des **Cités Educatives** constitue une pépite qui permet de donner plus à ceux qui ont le moins en dehors de l'école, avec un accompagnement des jeunes à 360°. En outre, il faut pouvoir aller plus loin en matière d'affectation des enseignants en trouvant comment les plus expérimentés et les plus motivés d'entre eux pourraient aller dans des établissements nécessitant un engagement renforcé.

Hugo Botton a en effet constaté que la région comporte moins de configuration de type « deux établissements proches avec des IPS différenciés ». Aussi, la région est effectivement plus favorable à la **mise en œuvre de mécanismes de discrimination positive**. Pour autant, il s'interroge sur la manière de corriger un état de fait qui peut fragiliser la réussite des élèves : les enseignants affectés dans les établissements à faible IPS sont plus jeunes, souvent non titulaires et restent moins souvent sur leur poste.

A cette question complexe, Valérie Cabuil constate que de nombreux enseignants s'orientent en REP+ parce qu'ils ont envie de challenge. Cela n'empêche pas, au-delà de l'éducation prioritaire, les différences d'attractivité géographique en fonction des territoires, avec des territoires qui ne peinent pas à attirer des enseignants comme Roubaix, contrairement à l'Avesnois par exemple.

Contre les stratégies d'évitement

L'absence de mixité scolaire peut également être le résultat de stratégies d'évitement des familles. Celles-ci recherchent avant tout ce qui est perçu comme le terreau le plus fertile pour la réussite de leurs enfants. En Hauts-de-France, l'enseignement privé sous contrat semble ainsi jouer un rôle clef. Les moyens déployés pour redonner de l'attractivité aux établissements les plus ségrégués peuvent-ils vraiment peser par rapport à l'offre privée ou à la réputation des établissements publics ?

Valérie CABUIL rappelle qu'il faut en matière de mixité, veiller à l'acceptabilité, c'est pourquoi les choses se font graduellement et prudemment. A titre d'exemple, à Roubaix, où quasiment tous les collèges sont en éducation prioritaire, les acteurs de l'éducation nationale ont parfois du mal à mettre en valeur les réussites et les moyens conséquents déployés. Il s'agit notamment des classes dont la taille est réduite ou encore les cordées de la réussite. Ce sont des éléments positifs qui doivent être valorisés pour convaincre les familles.

La stratégie d'évitement des milieux aisés est souvent évoquée, mais il n'est pas toujours évident d'expliquer à un jeune issu de quartier prioritaire qu'il ne va pas aller dans le même collège que ses camarades. L'Éducation nationale, outre la re-sectorisation, doit faire en sorte que chaque jeune, quel que soit son milieu d'origine, dispose des armes nécessaires pour se sentir bien dans n'importe quel établissement.

Il est rappelé que des annonces du ministre sont attendues dans les prochaines semaines (mars-avril 2023). Celles-ci portent notamment sur l'enseignement privé sous contrat et sur ces questions de mixité.

Dans la Région Hauts-de-France, il n'est pas évident de lancer des opérations telle que l'expérimentation menée à Toulouse considérée comme permettant d'assurer un brassage efficace, de haute valeur ajoutée. Toutefois des réflexions sont menées sur ce sujet avec des communes cibles.

Par ailleurs, nous devons nous attaquer à la question de l'orientation préférentielle en voie professionnelle des élèves présentant des IPS plus faibles.

En poste à Tourcoing et précédemment à Roubaix en politique de la ville, Cécile DEHALU, Responsable du programme de réussite éducative, ville de Tourcoing, renchérit sur les constats posés. La ségrégation scolaire est considérable sur ces deux villes et nécessite absolument d'y travailler. La concentration de collégiens

cumulant des difficultés de tout ordre dans les quatre collèges de Tourcoing est absolue, alors que les collèges privés sont énormes et profitent de la fuite du public scolaire, y compris défavorisé. La gravité de la ségrégation scolaire sur ces territoires nécessite une attention particulière.

Valérie CABUIL confirme que la situation de Roubaix/Tourcoing est emblématique de notre région, avec un enseignement public présentant des IPS très faibles et un enseignement privé d'évitement. Il est toutefois difficile d'utiliser des outils de mixité sociale, sauf à supprimer le secteur privé. Il faut donc trouver autre chose : travailler la discrimination positive autant que faire se peut. Nous sommes conscients que les élèves de l'éducation prioritaire ne vont pas tous se lancer dans des parcours d'excellence, mais il est possible de tirer parti de la créativité phénoménale de ces territoires.

Accompagner les jeunes à la mobilité et à la mixité

Un des freins majeurs reste la faible mobilité des jeunes. Ainsi, la perspective d'aller en lycée sur Lille constitue une réelle difficulté : alors que des engagements ont été pris pour l'admission d'une part d'étudiants boursiers à l'école européenne de Lille, le rectorat ne parvient pas à faire bouger les jeunes des quartiers. Plus les jeunes sont en difficulté sociale et scolaire, moins ils sont en capacité de se rendre dans des établissements plus éloignés.

Il faut donc intensifier les efforts envers cette population mais aussi réussir à les faire sortir de leur environnement.

Toutefois, il faut que l'accompagnement des jeunes introduits dans un établissement favorisé soit assuré souligne Sylvie Charrière. A son époque, Manuel Valls se demandait pourquoi le taux de réussite au Bac de Grigny s'élevait à 25 % et celui de Clichy-sous-Bois, à 75 %. Clichy avait un lycée, contrairement à Grigny, dont les élèves étaient disséminés dans des lycées plutôt favorisés, ainsi exposés

à une perte de repère et à un gap de niveau. Ils n'étaient pas accompagnés dans cette mixité « forcée » et réussissaient moins bien. Si on pousse cette mixité scolaire, il faudra quand même surveiller et accompagner les jeunes en provenance des quartiers pour assurer leur bonne intégration.

Valérie CABUIL confirme qu'une expérimentation de cet ordre est en cours sur l'académie de Lille à travers les contrats locaux d'accompagnement : les lycées accueillant le plus d'élèves en provenance de l'éducation prioritaire se voient attribuer davantage de moyens, pour qu'ils puissent ouvrir une classe de seconde supplémentaire.

Hugo BOTTON souligne qu'à Roubaix et Tourcoing, il existe des établissements privés plus favorisés. De son point de vue de chercheur, il ne semble pas satisfaisant de se contenter de la situation sans mieux contrôler les ouvertures des classes. Le système privé étant financé à 75 % par les fonds publics, est-ce la bonne réponse de laisser les parents à leur « libre choix » ? Un questionnement justifié selon Valérie Cabuil qui invite toutefois à prendre en compte un ensemble de considérations, sachant que les moyens du privé sous contrat n'augmentent guère, au contraire.

Communiquer sans stigmatiser

Antoine SILLANI, Conseiller régional délégué à la « jeunesse et à la vie associative », Président de l'IREV, appelle les acteurs à se montrer vigilants dans les communications. En effet, si la politique de la ville est un outil formidable et la discrimination positive nécessaire, il convient d'éviter de caricaturer et de stigmatiser les jeunes de ces quartiers, pour éviter qu'ils se convainquent qu'ils ne pourront pas aller plus loin. Il est parfois préférable de mettre en avant les choses qui vont bien.

Un besoin de communication positive auquel souscrit Valérie CABUIL. En effet, l'Education Prioritaire, c'est également 12 élèves par classe en primaire et 25 au collège, davantage de moyens et de temps professoral. Mais ces

moyens complémentaires sont peu visibles en dehors des établissements. Elle souligne également l'importance de la mobilité : lorsqu'ils suivent une formation professionnelle à l'étranger, les jeunes reviennent métamorphosés, sûrs d'eux. Un des objectifs collectifs est donc de redonner confiance à tous les élèves et aux parents.

Sylvie CHARRIERE confirme l'importance de la mobilité et de la communication. Ainsi, lorsqu'on travaille sur le retour à l'emploi, l'un des freins est évidemment la mobilité géographique, et sociale. Il convient de s'appuyer sur les modèles inspirants pour développer l'ambition des jeunes.

Julien GIOVACCHINI, Principal du collège la Mornie, Saint-Omer souligne que la question des moyens se pose toujours, même en éducation prioritaire, si nous voulons accompagner nos élèves. Une réflexion sur les infrastructures qui accueillent nos établissements est nécessaire : ce qui se fait de bien à l'intérieur de l'établissement ne se voit pas toujours à l'extérieur. La mixité résidentielle est connexe.

Une réflexion que confirme Valérie Cabuil : dans l'appréhension des parents à inscrire leurs enfants, les abords de l'établissement jouent effectivement un rôle primordial. Nous devons y travailler avec les services de l'Etat et les communes.

La cité éducative : une vision partagée utile

Délégué du Préfet sur le Pas-de-Calais, Jean-François TOUSSAINT témoigne de la plus-value de la Cité éducative mise en place depuis quatre ans à Calais. Je tiens à saluer la réussite du dispositif qui met en avant une vision partagée de l'éducation, entre les centres sociaux, l'Education nationale, la collectivité... L'aspect « moyens » arrive au second plan de cette vision.

Même si, comme le souligne Valérie Cabuil, le territoire du calais bénéficie également de dispositif de discrimination positive comme Calais Territoire Bilingue : à terme, tous les

élèves calaisiens scolarisés dans le public bénéficieront d'un enseignement bilingue. Nous avons formé tous les enseignants volontaires pour ce faire. Ceci constitue un élément d'attractivité pour les établissements publics de Calais.

En conclusion, Sylvie Charrière réaffirme le caractère essentiel de la volonté politique, au-delà de la question des moyens, qui permet d'embarquer l'écosystème des acteurs.

En effet, comme l'ont précisé les intervenants de cette table ronde, l'Education nationale, les

collectivités territoriales et l'Etat ne peuvent pas agir seuls et devront trouver de nouveaux modes de coopérations pour mettre en œuvre des solutions renouvelées. Ils pourront aussi s'appuyer par exemple sur le tissu associatif qui peut être mobilisé pour lever les freins, travailler sur les représentations, aider les jeunes et leurs parents.



VI- Renouvellement urbain, mixités et dynamiques territoriales : penser les établissements scolaires dans leur territoire

Table ronde avec

- Alice COLLET, Responsable service cohésion sociale et gestion urbaine, Direction de la Stratégie et de l'Accompagnement des Acteurs – Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- Najia BRIKI, Directrice de l'Éducation et des Collèges, Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Paul SIMON, Directeur de la Mairie de quartier Petite-Synthe, Dunkerque

Quelles mesures pour réinscrire les établissements scolaires dans la dynamique des quartiers ? Comment associer les parents et habitants à ces démarches ?



OLIVIER SAMBON

Premier programme de rénovation urbaine, quel bilan sur les équipements scolaires ?

Au titre de ses interventions, l'ANRU cherche à travailler sur la question de la mixité sociale principalement à l'échelle résidentielle par les politiques d'habitat, ainsi que sur l'attractivité du cadre de vie. L'approche globale et intégrée attendue dans le cadre des projets de renouvellement urbain qui se déploient vise ainsi à soutenir l'objectif de mixité sociale en mobilisant les différentes politiques nécessaires. Toutefois, au-delà des incontournables des programmes, l'ensemble des financements dédiés aux équipements scolaires ont amené à évaluer le bilan du programme sur l'offre scolaire et éducative.

Un certain nombre d'équipements scolaires ont ainsi été financés au titre du 1^{er} programme national de rénovation urbaine lancé en 2004¹⁴. De ce fait, l'agence s'est retrouvée en charge de questions liées à la réussite éducative dans le cadre des projets de renouvellement urbain qui peuvent constituer de véritables leviers pour les quartiers concernés.

En termes d'éléments de bilan, l'Agence relève que :

- 60 % des projets concernés par le PNRU ont mené une action dans ce domaine ;
- 40 % des opérations sur des équipements publics touchaient des équipements scolaires et éducatifs ;
- Deux tiers des opérations concernaient du « petit embellissement » et des remises aux normes
- Le 1/3 restant a vu naître d'assez beaux projets, avec des pôles éducatifs qui abordent de manière

différente la vocation d'un établissement scolaire, avec des espaces de vie pour les élèves et les familles. Certaines collectivités en ont profité pour relocaliser les établissements et repenser la carte scolaire et les projets pédagogiques.

Faire le lien entre renouvellement urbain et toutes les composantes du champ scolaire

Le bilan du premier programme a permis de comprendre la nécessité de travailler sur quatre dimensions :

- Le bâti ;
- Les contenants/contenus ;
- Le dedans/dehors ;
- L'interdépendance entre école et quartier.

Alice COLLET (ANRU)

« En réalité, il n'y a pas de renouvellement urbain réussi sans intervention sur l'école, levier clé du changement d'image, facteur décisif de l'implantation des familles, lieu de sociabilité. »

Réciproquement, Alice Collet constate que le quartier a un impact décisif sur le fonctionnement de l'école : le renouvellement urbain est extrêmement intéressant pour participer à la restructuration d'équipements scolaires parfois en assez piteux état.

En effet, la spécificité des quartiers d'intervention est essentielle pour interroger l'organisation de l'offre scolaire. Par exemple

¹⁴ Au titre du PNRU, 1.6 milliard d'euros d'investissement (dont 620 millions d'euros de subvention Anru) a financé à des équipements

éducatifs, scolaires ou parascolaires du 1er degré, et de façon plus marginale à des collèges. [Source : cahier école de l'ANRU.](#)

pour des quartiers extrêmement jeunes et marqués par des ségrégations résidentielles et scolaires, pour lesquels l'intervention du renouvellement urbain peut apporter une plus-value.

Il convient de travailler sur la question du bâti et de **profiter du renouvellement urbain pour repenser le choix d'implantation de l'école**. Les dimensions sous-tendues par les projets scolaires notamment la qualité architecturale et paysagère (qualité des abords, dimensionnement, etc.) a une incidence forte sur la pédagogie et le bien-être des enseignants.

Le renouvellement urbain et la restructuration des écoles constituent également l'occasion de **repenser l'ensemble des services péri scolaires** (santé scolaire, restauration...).

Ces projets de restructuration constituent une formidable occasion pour la communauté éducative de travailler sur le fonctionnement, le climat scolaire et les projets pédagogiques.

Par conséquent, **il ne faut pas se contenter d'une approche en silo**. C'est essentiel de piloter des projets de renouvellement urbain en associant la collectivité, la communauté éducative, les représentants des délégations territoriales, les EPCI, à un niveau stratégique et plus opérationnel.

La poursuite des réflexions dans le cadre du « réseau éducation et renouvellement urbain »

Ces travaux, qui ont conduit à la publication du [cahier « Ecole et renouvellement urbain »](#), ont été poursuivis dans le cadre du réseau « éducation et renouvellement urbain ». Rassemblant des territoires labellisés Cités éducatives, ce réseau a vocation à approfondir les dimensions clé de la réussite des volets scolaires et éducatifs des projets de renouvellement urbain : mixité sociale et mixité scolaire, prospective scolaire et démographique en lien avec la réflexion sur le

marché de l'habitat, programmation-conception d'un équipement scolaire et éducatif dans un QPV, gouvernance.

Ce réseau vise à approfondir le travail de manière plus opérationnelle alors que le premier « Cahier » de 2019 posait le cadre de la réflexion. Il réunit une quarantaine de cités éducatives en renouvellement urbain et s'est appuyé sur des visites de sites, notamment à Angers, Sarcelles et Nîmes.

Le réseau est copiloté par l'ANRU, l'agence nationale de cohésion des territoires (Anct), la direction générale de l'enseignement scolaire, des académies, et accompagné par un groupement pluridisciplinaire (généralistes, programmistes concepteurs et chercheurs de l'université Aix Marseille).

Ces réflexions ont associé l'ensemble des partenaires, avec des retours d'expérience qui sont consultables sur [l'Anruscope](#). Leurs enseignements sont en cours de formalisation.

Alice COLLET (ANRU)

« Il est essentiel de pouvoir objectiver localement la mixité sociale à l'école pour définir les trajectoires et anticiper les contraintes (stratégie d'évitement, nécessaire adhésion des équipes pédagogiques). »

Les travaux menés ont permis aux acteurs d'identifier les conditions de réussite des projets :

- Le portage politique ;
- Le travail multi partenarial (Education nationale, collectivité, EPCI, ville, conseil départemental) ;
- Le croisement des échelles (1^{er} et 2^{ème} degré) ;
- L'inscription des projets dans le long terme.

Il ne s'agit surtout pas de penser qu'il y a des recettes magiques, mais **différents leviers à activer en fonction du contexte et du territoire** (qualité du bâti, fonctionnement

des abords, pédagogie, filières d'excellence, valorisation des savoirs non académiques, accompagnement des élèves, des familles et des enseignants).

Les autres leviers et actions en faveur de la réussite éducative

Lors du lancement du programme « internat de la réussite »¹⁵, l'ARNU s'en est vu confier le portage. Celui-ci cherche aussi à travailler les questions de mixité sociale dans les internats, avec des effets qui restent à évaluer.

Le travail réalisé sur la région Hauts-de-France met en exergue un taux d'occupation des internats d'excellence ou internats de la réussite de seulement 68 %, alors que ce dispositif garantit un cadre éducatif de qualité pour les élèves et constitue à ce titre un levier intéressant à travailler.

La genèse d'un projet d'équipement scolaire innovant au Banc vert (Dunkerque)

Paul SIMON (ville de Dunkerque)

« Ce projet est l'illustration d'une motivation à imbriquer la question des écoles et des équipements publics dans le projet urbain, de manière à ce que les équipements, ses fonctionnalités et les ambitions éducatives se complètent. »

Le secteur du Banc vert est composé à 80 % d'habitat collectif, pour 2 000 habitants, à l'est du quartier de Petite-Synthe, avec des effets « frontière ». Ce quartier, plus jeune que la moyenne du dunkerquois, se heurte à la problématique de la pauvreté, aux difficultés d'insertion, et est entouré d'autres quartiers

en QPV (Carré de la Vielle) qui ne communiquent pas.

Paul SIMON (ville de Dunkerque)

« Nous nous sommes posé la question de la mixité d'une population qui habite une même ville et qui ne fait pas « quartier » ensemble. »

350 élèves sont actuellement accueillis sur deux sites du quartier du Banc Vert. Le quartier comprend également une maison de quartier. Le quartier a fait l'objet d'un premier programme de renouvellement urbain (2004-2020) qui n'a pas traité la question des écoles et de la maison de quartier dont les locaux sont vétustes.

Dans le cadre du NPNRU, la municipalité s'est donc orientée vers le choix de la création d'un nouvel équipement rassemblant dans les mêmes locaux tous les équipements en proie au vieillissement.

L'excellence environnementale et la sobriété foncière ont tout de suite été au cœur des ambitions. Sur une parcelle de 9 600 m², et des besoins évalués à 4 500 m² en surfaces (selon l'existant). Le projet a fait le pari de réduire les surfaces et de mutualiser les usages afin d'atteindre 3 600 m², soit autant d'espaces publics gagnés.



Source image : ville de Dunkerque

¹⁵Deux PIA « internats d'excellence et de la réussite » ont été créés. Ces deux programmes visent à créer d'ici 2024 près de 13 000 places

d'internat pour des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour plus d'informations [site de l'ARNU](#).

Ce bâtiment ovoïde en R+1 regroupe les écoles (5 classes élémentaires, 5 classes de maternelle, 2 classes dédoublées), une cuisine centrale, un réfectoire, une maison de quartier (avec 4 salles d'activité et un potager suspendu) une cour pour chaque niveau scolaire, des espaces ouverts (salle polyvalente, agora, salle des citoyens), les bureaux de la permanence PMI et des soins à domicile.

Le caractère d'excellence environnementale du projet permet de bénéficier du soutien de la Région et d'un taux de financement de 65 % pour un prix total de 15 millions d'euros (soit un coût pour la ville comparable au coût de la rénovation des équipements existants).

La ville de Dunkerque espère par l'intermédiaire de la qualité de ce projet permettre à la population et aux nouveaux arrivants de respecter les règles de sectorisation. L'objectif est en effet de jouer sur les deux leviers suivants : rendre cet établissement attractif et créer de la mixité avec les habitants.

La maison de quartier va toucher toutes les générations.

L'équipement se situe à la jonction entre les barres d'immeubles à l'est et le quartier plus diffus à l'ouest, avec une nouvelle configuration urbaine (large parvis piéton, piétonnisation des voiries, parc urbain). Il s'insère donc dans sa conception même à un projet urbain. L'adjoint à l'enfance a la volonté d'éloigner les voitures autour des écoles, d'où l'absence d'accès direct en automobile ou de parking. Ce qui a dû faire l'objet de concertations.

Ouvrir les équipements scolaires sur les territoires en dehors des temps scolaires

La communauté éducative a été fortement impliquée dans le cadre du projet mené sur le Banc Vert. Paul Simon mentionne que pour nourrir l'ambition de construire un seul équipement, la ville a dû réunir la

communauté éducative (écoles et Maison de quartier - centre social) pour élaborer un cahier des charges fonctionnel définissant les usages. Il était nécessaire de prendre en compte la contrainte de la surface à travers une réflexion sur la manière dont l'espace est occupé.

Pour ce qui est de l'ouverture hors des temps scolaire et du partage des locaux, l'Education nationale s'est montrée assez ouverte. Toutefois il a fallu réfléchir autour du contrôle des accès, en pensant, par exemple, à fermer l'école de temps en temps et à ouvrir certains espaces.

Penser le projet d'équipement en même temps que penser le bâtiment a permis de croiser le projet social de la maison de quartier et le projet éducatif des écoles. Les différents acteurs ont accepté de mettre en commun des axes de travail pour les mettre en œuvre dans le cadre d'actions communes.

Les réflexions du Conseil Départemental du Pas-de-Calais autour de l'attractivité des collèges

Le Département a adopté une délibération cadre sur un plan pluriannuel de rénovation des collèges, qui sera accompagnée par une réflexion sur la carte scolaire du département du Pas-de-Calais.

Cette délibération part du constat d'un besoin de reconstruction d'un certain nombre de collèges, notamment les établissements datés des années 70 en structure métallique. Ces bâtiments sont vieillissants, vétustes, dégradés, peu attirants.

L'urgence de ces réhabilitations est notamment apparue à la suite d'une visite d'un collège de Marquise dans le cadre d'un contrôle de sécurité. L'adoption de la délibération correspondante a été précipitée. Elle prévoit la reconstruction de 12 collèges, dont 3 dans l'immédiat, pour un budget compris entre 75 et 100 millions d'euros.

Najia BRIKI (CD 62)

« La démarche du Pas-de-Calais ne consiste pas à entrer par la porte de la mixité sociale, mais celle de la résorption des établissements vétustes en tenant compte de l'enjeu démographique. »

Un constat est intervenu en parallèle, une baisse sensible des effectifs devrait toucher les établissements du second degré au cours des prochaines années. Soit une perte de 10 000 élèves au cours des dix prochaines années, avec d'ores et déjà des milliers de mètres carrés inoccupés.

En complément, Najia Briki rappelle que les Départements portent la compétence de la sectorisation. C'est-à-dire de la définition de la carte scolaire et des secteurs de recrutement, tandis que l'Éducation nationale affecte les élèves. Le Département et l'Éducation nationale ne peuvent donc fonctionner de manière isolée.

Dans ce tissu partenarial, il est mentionné que les programmes de l'ANRU sont pilotés par les communautés d'agglomération. Celles-ci n'ont pas la compétence « second degré » et ont intérêt à articuler leur action. L'articulation entre les périmètres rend l'exercice visant à rendre effective la mixité scolaire au sein des collèges d'autant plus difficile.

Inscrire la politique

« collègue » du Département dans les dynamiques locales

Najia Briki rappelle que la réussite des politiques repose sur la mobilisation de la puissance publique sous tous ses aspects. Cela passe par le fait qu'il faille accepter qu'il manque des partenaires stratégiques dans le programme des « Cités éducatives ». Ce dernier s'avère insuffisant au-delà du premier degré, faute de lien avec le second degré, pour lequel le Département est compétent, alors qu'il n'est pas associé aux cités éducatives.

Lorsqu'un Département s'attelle à la reconstruction d'un collège, soit il est complètement hors-sol, soit il est acteur du territoire. Pour le Département du Pas-de-Calais, à la faveur de ces reconstructions d'établissement, l'objectif est de « prendre en compte » ce qui existe dans nos territoires.

Au-delà de la prise en compte des Cités éducatives dans la réflexion sur la reconstruction des établissements, il convient d'identifier le droit commun chez tous les partenaires. Sur un territoire en QPV, relevant d'un réseau d'éducation prioritaire et du dispositif « Cité éducative », un élève peut bénéficier jusqu'à cinq fois d'un même accompagnement (par exemple, pour l'aide aux devoirs : devoirs faits, clubs de prévention, CAF avec les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, initiatives ponctuelles, Cité éducative, aide aux devoirs du PRE).

Najia BRIKI (CD 62)

« Tenir compte des forces en présence, c'est être capable d'identifier les dépenses publiques réalisées par les uns et les autres pour intervenir de manière complémentaire. Aujourd'hui, en période de réflexion sur les grandes mutations sociales, sur la carte scolaire, on ne peut pas agir raisonnablement les uns sans les autres. »

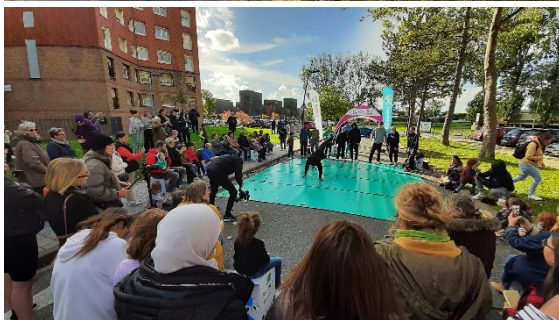
La place des habitants dans le tissu partenarial autour des projets d'équipements scolaires

La ville de Dunkerque rappelle que la période qui vient de s'achever n'était pas facile en termes de co-construction puisque les projets ont été validés au début du confinement COVID.

Paul SIMON (ville de Dunkerque)

« Nous avons souhaité créer des points de rencontre avec les habitants sur des projets qui sont souvent trop abstraits. »

Dans cette perspective, les espaces publics ont été investis par la ville de Dunkerque pour interpellier les habitants sur le quartier et les inviter à exprimer leurs envies. L'art urbain était central dans cette démarche.



De plus en plus, les professionnels constatent que les réunions publiques ne fonctionnent pas et essaient de favoriser le dialogue en investissant d'autres lieux : une tonnelle dans l'espace public, des diagnostics en marchant, ou encore s'inscrire dans une démarche plus large d'occupation de l'espace public.

Sur le bâtiment scolaire pensé par la ville de Dunkerque, il était difficile de trouver une façon d'interroger les personnes. Les acteurs ont donc misé sur le tissu local. Ce qui a permis de générer de véritables points d'inflexion sur le projet. Par exemple, la volonté des associations de pouvoir se réunir

s'est traduite par la création d'une agora, un parvis et une salle associative. Des sondages en porte-à-porte sur des thématiques à objectiver, comme la sécurité ont également été organisés.

La ville travaille également sur la gestion urbaine de proximité. Il faut que chacun puisse porter son regard. Nous avons misé sur l'idée que finalement, l'équipement est un élément du projet urbain et n'est pas distinct de celui-ci.

Yannick Serpaud, chef de service COSUR à la Région Hauts-de-France, confirme que la question des écoles est primordiale dans les projets de renouvellement urbain. Ainsi, la Région a soutenu une intervention sur 42 écoles pour un total de 52 M€ dans le cadre du 1^{er} programme de rénovation urbaine. A titre d'exemple, l'école Darsy à Hénin-Beaumont (PRU régional) ou encore l'école Dufont à Roubaix qui a bénéficié d'une réhabilitation à hauteur de 16 M€, avec une certification « bâtiment passif » et un projet pédagogique autour de l'énergie. Deux ou trois ans après la restructuration de ces établissements, les professionnels du territoire ont assisté à la réouverture de classes et au retour des habitants qui évitaient ces écoles. Ces actions constituent donc de véritables vecteurs de mixité en favorisant le retour d'habitants qui avaient fui les quartiers. Toutefois, il faudrait s'assurer que la porosité permise autour de ces établissements du primaire, à la charge des communes, puisse être dupliquée autour des établissements du secondaire afin de vérifier la prise en compte des effets des projets de renouvellement urbain dans les perspectives de réhabilitation de collèges et/ou de lycées, qui sont respectivement sous la responsabilité des Départements et de la Région.



VII- Conclusion

Etienne BUTZBACH, Coordinateur du réseau mixités à l'école – Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO)

Grand témoin de la journée, Etienne Butzbach nous a invité à revenir au sens : comment faire société et faire vivre la valeur d'égalité en permettant aux individus de se confronter à l'autre, de se constituer une représentation commune et de se trouver des intérêts communs ?



La journée a été extrêmement riche, et j'aurais beaucoup de commentaires à faire. J'ai une expérience de médecin, d'universitaire, enseignant en science politique, et d' élu local. Tout au long de ma carrière, je me suis toujours intéressé au problème du « faire société » : comment faire République dans

une société métissée ? Cela me semble un enjeu majeur que la société française n'a toujours pas résolu.

Depuis 2016, j'anime un réseau d'experts (représentants de l'administration, chercheurs, usagers, élus locaux) sur le suivi des politiques de mixité menées par

différentes collectivités (Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon, etc...). Nous avons publié un rapport d'étape sur le site du CNESCO en 2019 et les actes des rencontres nationales de la mixité sociale dans les établissements scolaires organisées à Toulouse en 2022. Vous trouverez dans ces travaux beaucoup de réponses aux questions que vous vous posez, ainsi que des pistes de réflexion.

J'ai relevé quelques points saillants au cours de nos débats.

LA MIXITE SOCIALE, ENJEU CIVILISATIONNEL

Thomas Kirszbaum a eu raison de rappeler les enjeux recouvrant le concept de mixité et la difficulté d'en appréhender la réalité, mais il n'a pas évoqué le rapport aux valeurs, au sens. Ce problème de la mixité est posé dans notre société en l'absence de grands socialisateurs (école, partis politiques, service national). L'un des problèmes majeurs de notre société, c'est comment parvenir à faire « bien commun » et constituer une « communauté citoyenne ». Le concept d'égalité inscrit au cœur du triptyque républicain est fondé par les Lumières sur le constat de notre commune humanité. Comment faire pour que les individus puissent se confronter à l'autre, se constituent une représentation commune et se trouvent des intérêts communs. Au-delà de la sociologie, mobiliser la philosophie me paraît indispensable.

Comment faire adhérer des jeunes aux valeurs de la République au sein d'une école qui n'est pas celle de la République ? Le président du Conseil Général de Haute-Garonne, médecin, s'est trouvé horrifié par la situation des collèges du Mirail. Il y a trouvé le creuset de ce que peut être une bombe à retardement. En l'absence d'adhésion aux valeurs de la République, le titre du livre de Bernard

Charlot, « Education ou Barbarie ? » revient d'actualité.

L'impératif de mixité recouvre donc des enjeux sociaux, sociétaux et politiques.

LES INTERACTIONS ENTRE MIXITE SOCIALE ET SCOLAIRE

Nous avons constaté toute la difficulté du travail des bailleurs qui tentent de favoriser la mixité résidentielle. J'ai apprécié l'humilité avec laquelle les acteurs construisent leurs approches, y compris qualitatives, et l'intérêt de l'expérience menée à Dunkerque, visant à construire une politique publique avec les bénéficiaires.

En matière de mixité résidentielle et scolaire, l'urbanisme constitue un levier d'action. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un zonage résidentiel discriminant et ségrégatif, sachant que la mixité résidentielle doit être accompagnée à travers des éléments de socialisation collective, tels que l'école. De ce point de vue, l'inflexion progressive des politiques de la ville et de renouvellement urbain est tout à fait intéressante : il a fallu attendre le rapport d'Olivier Klein sur le patrimoine scolaire¹⁶ pour mettre l'enjeu des équipements éducatifs au cœur de la rénovation urbaine.

La mixité résidentielle est un vrai sujet : certains élus se réfugient derrière l'absence de mixité résidentielle pour ne pas travailler sur la mixité scolaire. Or, l'institution scolaire porte une part de responsabilité dans les phénomènes ségrégatifs. D'ailleurs, certains établissements ne captent pas la mixité résidentielle de leur secteur de recrutement. Les études mettent évidence deux cas de figure :

- D'une part, le cas extrême du collège enclavé et ségrégué sur lequel une solution radicale est nécessaire (sur Toulouse, le choix douloureux a été

¹⁶ Olivier KLEIN, Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour

créer une école moderne et attractive - Rapport interministériel, mars 2017

opéré consistant à supprimer un équipement) ;

- D'autre part, les établissements situés dans des secteurs mixtes qui ne captent pas la population (ce qui nécessite un travail sur la liaison école-collège et l'attractivité de l'établissement).

Je suis très interrogatif s'agissant de la modalité qui consiste à allouer des boursiers dans des collèges plus favorisés, que je trouve très problématique, et je crois davantage au travail en cohorte.

La relation avec les politiques urbaines s'effectue à moyen ou long terme, alors que nous avons des leviers pour agir sur la question de la mixité dans les établissements scolaires.

CAS PRATIQUES DE LILLE ET TOULOUSE

Sur Lille, il est très intéressant que la MEL, qui n'a pas de compétence particulière en la matière, se mette en position de réunir les acteurs pour poser des questions cruciales en s'appuyant sur la compétence politique de la ville. Il faudra toutefois associer le rectorat, le département et les communes pour avancer sur ce travail, notamment pour la sectorisation des collèges.

Je crois beaucoup à ce projet d'observatoire nourri par la MEL, car il n'est pas possible de travailler sur ces politiques sans les objectiver. On commence à élaborer au niveau national suffisamment d'expériences (Nantes, Lyon, Haute-Garonne, etc.) : des services qui ont mis au point des dispositifs de diagnostic et de suivi pour objectiver les choses. La publication des IPS a d'ailleurs créé un certain nombre d'effets de sidération. Toutefois, ces observatoires n'ont de sens que s'ils sont des espaces partenariaux (l'Éducation nationale et les trois niveaux de collectivités).

Sur Lille, s'agissant du privé, la Rectrice explique que les familles ont le choix : cette cohabitation entre le service public d'éducation et un véritable marché scolaire est problématique. Travaillons sur le public, et

contingentons le privé (notamment en modulant les financements à l'instar de Paris ou de la Haute-Garonne), ce qui nécessite au préalable que le service public s'interroge sur la façon dont il est capable de retenir les familles en son sein.

Sur Toulouse, je tiens à mettre en exergue les effets positifs sur les enfants du Mirail, constatés très nettement sur des cohortes de plusieurs centaines d'élèves, sans compter le fait que cette mixité permet de développer les compétences psychosociales des enfants favorisés. J'ai rencontré la DRH de L'Oréal, qui m'a expliqué qu'elle avait arrêté de recruter des candidats sortant de Sciences Po, Polytechnique et Centrale car elle les juge hors sol !

LES INGREDIENTS DE LA POLITIQUE DE

MIXITE SOCIALE A L'ÉCOLE

La socialisation scolaire de tous les enfants de la République ensemble est un objectif majeur. Le premier séparatisme choisi en France est celui des riches, tandis que les pauvres le subissent. La lecture de « Pays de Malheur » de Stéphane Beaud montre comment se constitue chez l'autre un séparatisme de défense. Nous devons être au clair sur nos objectifs.

Il convient de se saisir à bras le corps de l'enjeu de l'enrôlement des familles et des enseignants, en prenant au sérieux les appréhensions des parents. La majorité d'entre eux n'optent pas pour le privé par idéologie, mais pour garantir un climat scolaire apaisé et de bonnes conditions d'apprentissage pour leurs enfants.

En synthèse, une politique de mixité nécessite de réunir trois ingrédients majeurs.

Premièrement, il s'agit de la volonté politique. L'expérience de Toulouse découle de la volonté politique forte du Département de Haute-Garonne, suivi par la commune, par exemple. A ce titre, je suis ravi d'entendre le discours du Département du Pas-de-Calais. Cette volonté politique découle aussi d'une impulsion nationale, qui doit émaner de

l'Éducation nationale (pendant longtemps, cette dernière a présenté les établissements publics locaux d'enseignement international comme des facteurs de mixité, alors que l'on constate l'effet inverse).

Deuxièmement, cette politique ne peut être qu'une co-construction entre les collectivités et l'Éducation nationale, ce qui nécessite de développer une ingénierie de concertation à toutes les étapes (diagnostic, plan et mise en œuvre) qui puisse mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Troisièmement, il s'agit d'une politique publique complexe. Une option internationale dans un collège doit être gérée en barrette et non en silo (sinon on recrée de la ségrégation en interne des établissements avec des classes homogènes). Je crois à l'effet intéressant des options, mais cela ne suffit pas. L'expérience de Toulouse met en exergue la nécessité d'agir sur plusieurs leviers à la fois. On ne gère pas une classe hétérogène de la même façon qu'une classe homogène, d'où la nécessité de former les enseignants.

Un projet ambitieux nécessite de donner les moyens aux équipes éducatives de se former et de se concerter, y compris en liaison école-collège. La réussite de Toulouse se fonde également sur un effectif de 25 élèves par classe en collège ordinaire. Il ne suffit pas d'envoyer des boursiers dans un collège favorisé, il est nécessaire de préparer le terrain.

Nous avons commencé à établir un référentiel définissant les outils à mettre en place en matière de pédagogie, de coordination (maître référent au sein de l'établissement), de vie scolaire (gestion de la pause méridienne, cour de récréation), d'aide au travail personnel (différente de l'aide aux devoirs) et de relation aux familles.

L'un des enjeux pour la relance d'une politique publique digne de ce nom, sera la refonte du vade-mecum élaboré avec la DGESCO.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de décrire dans un cahier des charges les conditions dans lesquelles une politique de mixité est jouable. Lorsque les Cités éducatives ont été initiées, j'ai salué le fait que leur action ne se limitait pas à l'école, tout en regrettant que les départements et les régions ne soient pas associés. Je vous invite à lire le dernier rapport du CNOE, qui comporte un point d'étape sur les Cités éducatives, concept très prometteur pourvu d'en corriger les limites.

Tous les départements pointent la problématique du partenariat. Le Département du Gard, par exemple, a estimé être tenu complètement à l'écart de la Cité éducative. A titre personnel, je trouve regrettable que les actions des acteurs ne soient pas un peu plus coordonnées au niveau national. Cela fait partie des marges de progrès.

Dans le même ordre d'idées se pose la question de l'échelle. Trop souvent, la Cité éducative correspond à un REP+ amélioré et on ne peut aborder la mixité à cette échelle. La métropole de Lille travaille afin de déterminer comment jongler entre l'échelle des Cités éducatives et des territoires plus vastes. De même, les sectorisations existantes peuvent être interrogées : il existe davantage de marges de manœuvre que semble le penser Madame la Rectrice. Il convient d'une part, de tenir compte de la réalité sociologique de l'école et non du collège à laquelle elle est attachée et d'autre part, de mieux accrocher la politique de mixité avec les Cités éducatives et l'éducation prioritaire.

Vous avez la chance d'avoir un tissu d'acteurs de terrain pour répondre aux défis de la situation des Hauts-de-France. Ces derniers ne peuvent fonctionner en l'absence du soutien des institutions. C'est le moment de profiter de la réémergence d'un discours national sur la mixité sociale car il est urgent d'agir.